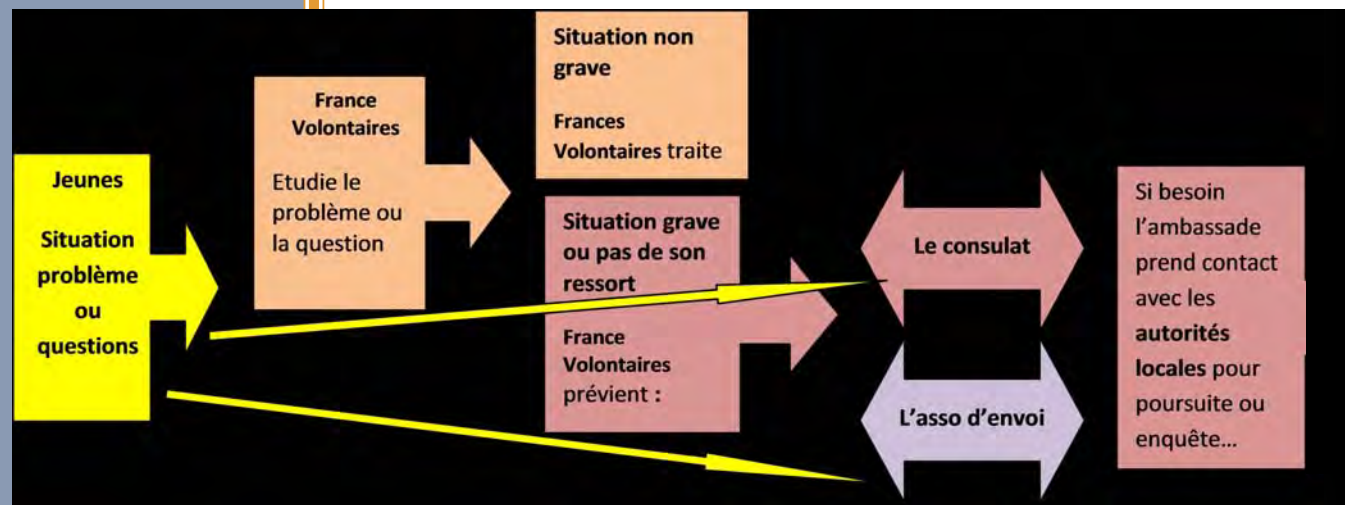


Quels rôles des EV et du REV ?

- Informer les acteurs.
- Orienter.
- Vol, agression, viol : Récupérer les numéros à contacter en cas de problème pour les communiquer.
- Drogues et substances illicites, comportements dangereux des volontaires (participants) :
 - accompagner dans l'information sur la législation en vigueur
 - Informer et accompagner les structures d'accueil sur la possibilité de renvoyer un volontaire, en lien avec le consulat.
- Démarche/procédure en cas de problèmes
 Informer France Volontaires en cas de problème (qui pourra conseiller concernant le fait de contacter ou non le consulat).
 Attention à ce que les jeunes ne contactent pas les EV pour tout et n'importe quoi.



Observations

- Attention aux parents des volontaires (participants aux CSI) qui, en cas de soucis (vol de papiers, agression), réagissent parfois de façon extrême et/ou peuvent nuire inconsciemment au travail de l'association pour résoudre le problème (coups de fils incessants...)
- Importance de parler d'une même voix quand on parle avec des personnes en détresse.
- Le cas échéant, envoyer un courrier au consulat de France (qui est responsable de la sécurité des étrangers.) et pas à l'ambassade qui gère plutôt sur les questions de coopération. Le consulat est un service de l'ambassade.
- Lien utile : Annuaire des Consuls et Ambassades Etrangères en France & Annuaire des Consuls et Ambassades Français à l'étranger : <http://consulats.net/>



5

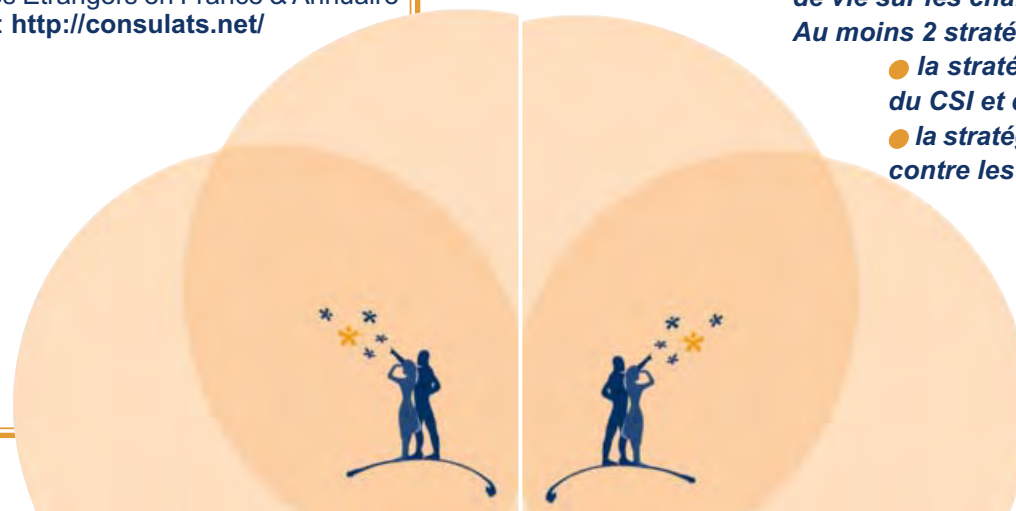
La sécurisation de l'ensemble des volontaires partout dans le monde, qu'ils partent en mission, courte ou longue, est une priorité pour France Volontaires et l'ensemble des organisations. Pour gagner le pari des volontariats toujours plus sûrs, il faut permettre à chaque personne en mission, d'adapter au mieux son comportement. Prendre en compte la notion de sécurité seulement dans des circonstances exceptionnelles serait la réduire et faire erreur. Elle doit être une préoccupation permanente, intégrée dans nos modes de pensée et notre comportement quotidien. L'esprit de sécurité doit s'appliquer dans toutes les circonstances de la vie. La sécurité des autres et la sécurité de soi-même sont indissociables. Cela est vrai partout, particulièrement dans les missions axées sur la rencontre et les échanges qui caractérisent la solidarité. Au-delà des règles de base, la sécurité apparaît comme un état d'esprit, une relation avec l'environnement, du bon sens et de la responsabilité.

Cette fiche se veut pratique et basée sur certaines situations qui peuvent être récurrentes. Elle se présente sous la forme de Conseils aux acteurs, et est susceptible d'être complétée par chaque pays d'accueil, ou par chaque acteur, en fonction de ses spécificités :

- Introduction : De quoi parle-t-on ?
- Conseils aux structures d'envoi
- Conseils aux structures d'accueil
- Conseils aux participants (jeunes volontaires/bénévoles en CSI).

La sécurité est un ensemble de règles et de recommandations qu'il faut respecter. Il faut adapter sa conduite au contexte, aux situations. La vigilance est de rigueur tout le temps. Dans certains pays, la sécurité n'est pas constante (alternance de moments calmes et de tensions politiques qui peuvent émerger d'un coup avec leurs corollaires de tensions sociales). La routine est l'ennemie de la sécurité. Il revient aux acteurs des chantiers de solidarité internationale (CSI) de fixer ensemble des règles de vie sur les chantiers.

- Au moins 2 stratégies doivent être de mise :
- la stratégie de l'acceptance (mettre en œuvre des moyens qui favorisent l'acceptation du CSI et de ses acteurs dans son milieu) ;
 - la stratégie de la protection (mettre en œuvre des moyens qui permettent de se prémunir contre les risques et les menaces éventuelles identifiées).



Conseils aux structures d'envoi

En amont du chantier de solidarité internationale (CSI)

- Prendre en compte certains paramètres dans le montage des chantiers (éloignement des structures sanitaires, conditions d'évacuation, moyens de communication, moyens de transport, etc.)
- Former/sensibiliser les participants sur les questions de sécurité dans toutes ses dimensions :
 - la sécurité des personnes (sécurité physique – hygiène, santé, intégrité, sécurité affective, sécurité morale, sécurité psychologique, ...),
 - la sécurité des biens (matériels et immatériels),
 - la sécurité préventive, la sécurité passive, la sécurité active, etc.
- Informer sur le pays (sa culture, sa population ...), car cela est en rapport direct avec la sécurité (ou l'insécurité).
- Consulter le site Conseils aux Voyageurs du Ministère des Affaires Etrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), et la page du pays qui vous concerne dans l'onglet « Dossiers Pays » de ce site
- Consulter le site de l'ambassade ou du consulat de France dans le pays de destination
<http://www.mfe.org/index.php/Annuaire/Ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>
- Sensibiliser sur le respect des règles locales et les conséquences encourues en cas de violation (drogues et substances illicites, comportement dangereux, etc.)
- Rappeler le lien entre les responsabilités individuelles et collectives.
Dans la préparation, possibilité de faire un jeu de mise en situation pour mettre en avant les conséquences d'incident individuel (blessure, maladie ou problème relationnel) d'une personne sur la vie du groupe et du projet.
- Définir les différentes procédures à déclencher en cas d'urgence.
- Parler, sensibiliser les jeunes sur les questions des relations avec les jeunes locaux.
- Participer avec la structure d'accueil et les participants à la définition des règles de vie sur le CSI.
- Travailler dans la préparation au départ sur l'aspect accès et acceptation des soins pour prévenir des situations où certains jeunes refusent d'aller se faire hospitaliser alors qu'ils en auraient besoin et ils attendent le dernier moment pour le faire en désespoir de cause.
- Travailler dans la préparation au départ avec des participants « surhygiéniques » qui par peur d'être malades ou d'être mis en danger, en viennent à ne plus vouloir manger, boire, se déplacer, ont peur de tout. Ils vivent un tel choc culturel qu'ils sont en danger psychologique et physique.
- Accompagner les jeunes à s'inscrire sur le site Ariane du ministère des Affaires étrangères
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html>
- Encourager l'association d'accueil à souscrire une assurance pour le projet et/ou les jeunes (cela montre aussi le sérieux de l'association).

Pendant le chantier de solidarité internationale (CSI)

- Mettre en place une ligne d'urgence 24 heures/24 et 7 jours/7 et l'ouvrir aux structures d'accueil (voir pratiques des Scouts et Guides de France)
- Les biens matériels et les risques de vols : Il faut éviter de venir avec des objets de valeurs. Au cas contraire, il faut informer les responsables locaux, sinon les responsables chantiers n'assument aucune responsabilité en cas de perte ou de vol. En cas de vol, il faut éviter toute suspicion non justifiée.

- Respecter la législation du pays d'accueil (éviter toute consommation de drogues, de substance illicites, et éviter tout comportement dangereux).
- Veiller à rester neutre (pas d'engagement dans des controverses à caractère politique, ne pas s'impliquer dans la gestion des conflits ethniques ou politiques).
- Ne pas aller dans les regroupements et ne pas participer à des manifestations
- Être plus vigilant (non pas parce que c'est nécessairement plus dangereux que par rapport à son pays de provenance, mais parce que l'on ne connaît pas les codes, les pratiques... Se méfier du sentiment de liberté qui pousse à faire des choses qu'on ne ferait pas en France).
- En cas de problème, de tension dans le pays, de manifestation, prendre contact avec l'ambassade au plus vite.
- Prévenir systématiquement le consulat quand il y a intervention de la police locale ou de la gendarmerie (même quand c'est juste un vol de téléphone). Le rôle de l'EV n'est pas d'intervenir directement auprès des autorités locales. L'ambassade est là pour ça.
- Problèmes les plus fréquents : accidents de la route (cela pose la question des assurances pour les associations d'accueil et les jeunes) mais aussi de la sécurité des moyens de transports.
- Ne pas prendre pour argent comptant toutes les préconisations des guides qui, parfois, mettent en danger (ex : « prenez le taxi brousse et monter sur le toit, monter à 3 sur les motos car c'est typique... »). Que les participants se rappellent qu'ils ne sont pas là pour faire les touristes et qu'en prenant des risques ils mettent en danger le projet et aussi l'association (les renvoyer vers leurs responsabilités).

Santé risques potentiels :

- Rester vigilant concernant les risques potentiels de santé
 - Infectieux : alimentation, insecte, eau, animaux, IST
 - Non infectieux : climat, circulation, baignades, drogues...
 - Précaution : vaccination, paludisme, alimentation, hygiène...
- Comprendre les dangers des drogues, alcools...
- Concernant les conditions de vie sur le chantier

Au travail

- Habillement pratique et adapté pour le travail.
- Le cas échéant, s'assurer de l'état des vêtements prêtés.
- S'assurer, le cas échéant de sa capacité à porter des charges (le dos droit).
- En cas de travail avec des « personnes vulnérables » (enfants, handicapés mentaux) s'assurer qu'elles sont bien surveillées.

Santé

- Hygiène générale : être vigilant par rapport aux épidémies. Si un participant est malade, il faut réaménager les dortoirs afin de délimiter l'infection.
- Hygiène et nourriture : lorsque la cuisine est préparée pour de nombreuses personnes, il est important d'observer des règles d'hygiène.
 - Quitter les vêtements de travail pour cuisiner.
 - Se laver les mains au préalable.
 - Enlever montres et bagues et attacher les cheveux.
 - Recouvrir les coupures et écorchures.
 - Ne pas fumer et ne pas accepter d'animaux dans le coin cuisine
 - Garder des produits frais et cuisiner avec des ustensiles propres.
 - Lorsqu'on prépare le repas pour le lendemain, il faut le garder bien au frais, surtout s'il fait chaud.
 - Il faut s'assurer que le repas est préparé consciencieusement.
 - Laver tous légumes ou fruits avant de les manger.
 - Faire la vaisselle après chaque repas.
 - Ne pas récupérer la nourriture tombée par terre.
 - Problèmes de santé spécifiques : informer les encadrants de toutes les maladies spécifiques qui pourraient influencer le séjour, des médicaments qui sont pris et des allergies. Le cas échéant, ne pas travailler dans des endroits ou près de machines à risque si l'on souffre d'épilepsie.

Conseils aux participants

En amont du chantier de solidarité internationale (CSI)

- S'informer sur le pays (sa culture, sa population ...), car cela est en rapport direct avec la sécurité (ou l'insécurité).
- Consulter le site Conseils aux Voyageurs du ministère des Affaires étrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), et la page du pays qui vous concerne dans l'onglet « Dossiers Pays » de ce site.
- Consulter le site de l'ambassade ou du consulat de France dans le pays de destination <http://www.mfe.org/index.php/Annuaire/Ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>
- Echanger avec la structure d'envoi et la structure d'accueil sur les principes et règles de sécurité dans le pays d'accueil et sur le CSI.
- Souscrire obligatoirement à une assurance voyage rapatriement, et s'assurer également que l'association locale a cotisé pour une assurance « responsabilité civile » sur les lieux de chantier.
- Se vacciner (vaccins obligatoires et conseillés)
- Kit utile à emmener : médicaments pour calmer les diarrhées/ vomissements, anti-bactérien pour le ventre, collyre pour les yeux, désinfectant, crème solaire, ...
- Ne pas envoyer la copie des passeports aux associations qui le demandent (risque d'escroquerie de papiers).
- Faire des copies de ses papiers et autres documents importants, se les envoyer (version scannée) par mail pour pouvoir les télécharger et les imprimer au besoin.
- A son arrivée, le cas échéant, voir avec l'animateur du chantier comment garder ces documents en sécurité pendant le séjour.
- Consulter le site web de l'Espace Volontariats du pays du CSI pour des informations générales et spécifiques sur le pays.
- S'inscrire systématiquement auprès de l'ambassade de France avant d'arriver dans le pays pour être identifié et repéré comme étant sur place. Cela se fait sur le site Ariane du ministère des Affaires étrangères : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html>

Pendant le chantier de solidarité internationale

- Se déclarer auprès des autorités françaises ; (se présenter à l'arrivée au consulat de France (information en cas de problème, politesse...) s'il n'y pas eu d'inscription au préalable sur internet, et communiquer son numéro de téléphone.
- S'informer auprès de la structure d'accueil des consignes de sécurité et des règles de vie sur le chantier de solidarité internationale (CSI) et s'y conformer.
- Communiquer son numéro de portable à ses animateurs et pairs et avoir sur soi au moins l'un des numéros/contacts des animateurs.
- Garder les numéros d'urgence sur soi.
- Dans la mesure du possible et surtout le soir, sortir au moins par groupe de deux et éviter d'être seul.
- Sécurité routière : veiller sur l'utilisation des moyens de transports publics : taxi, bus, train ou tous moyens respectant la réglementation en vigueur. Eviter certaines modalités de déplacements non coûteuses, mais hors réglementation, et qui généralement, ne sont pas assurées (3 personnes sur une même moto, déplacement sur le toit d'une voiture, etc.).
- Garder sur soi des contacts importants (Animateurs du chantier, Ambassade de France, Espace Volontariats France Volontaires, Police-secours, Pompiers et urgence, Gendarmerie, SAMU, Médecin et hôpital le plus proche, Pharmacie de garde).

Conseils aux structures d'accueil

- Dès l'arrivée, mettre au point (par les responsables ou animateurs/encadrants Nord avec leurs pairs locaux) une série de procédures à déclencher en cas de besoin.

Pour cela, il faut s'appuyer sur des questions telles que :

- Le lieu de séjour des jeunes français est-il doté d'un hôpital, d'un dispensaire, d'un centre de santé, d'une pharmacie, etc. ? Ces lieux bénéficient-ils des services d'un infirmier permanent, d'un médecin ?
- Ces lieux sont-ils approvisionnés en produits spécifiques comme des seringues à usage unique, des aiguilles et du fil de suture, des bandes plâtrées, du sérum anti-venin, etc.
- S'il n'y a pas de structure médicale ou hospitalière dans le lieu d'accueil, où se trouve le médecin le plus proche ? A quelle distance du lieu de séjour ? Est-il joignable par téléphone ? Se déplace-t-il ?
- Où se situe l'hôpital équipé le plus proche ? A combien de kilomètres ? Par quel type de routes ?
- La communauté d'accueil est-elle équipée d'une ambulance ou d'un véhicule d'évacuation tout terrain ? Sinon, quelle procédure peut-on mettre en place en cas d'urgence ?
- Y a-t-il un point téléphone près du lieu du chantier ?
- Etc.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive. Il faut préparer ces procédures sans angoisse, et encore une fois, avec bon sens.

Si les structures sanitaires existent, il faut demander à les visiter et à rencontrer leurs responsables et voir également avec eux s'ils peuvent venir faire une information auprès des jeunes en début de chantier.

En amont du chantier de solidarité internationale(CSI)

- Prendre en compte certains paramètres dans le montage des chantiers (éloignement des structures sanitaires, conditions d'évacuation, moyens de communication, moyens de transport, etc.)
- Participer avec la structure d'envoi et les participants à la définition des règles de vie sur le CSI
- Former/sensibiliser les participants locaux sur les questions de sécurité dans toutes ses dimensions :
 - la sécurité des personnes (sécurité physique – hygiène, santé, intégrité, sécurité affective, sécurité morale, sécurité psychologique, ...),
 - la sécurité des biens (matériels et immatériels),
 - la sécurité préventive, la sécurité passive, la sécurité active, etc.

Attention : la question des risques sanitaires doit être traitée côté jeunes français mais aussi côté jeunes locaux car parfois les jeunes locaux ne sont eux-mêmes pas informés ou pas prévus dans le budget (alors que quand ils viennent de la capitale vers une zone isolée ils sont aussi sensibles aux conditions d'hygiène, à l'eau potable, à la qualité des aliments ...).

- Identifier des centres de soin
- Sensibiliser/rappeler le respect des règles locales et les conséquences encourues en cas de violation (drogues et substances illicites, comportement dangereux, etc.)
- Rappeler le lien entre les responsabilités individuelles et collectives. Dans la préparation possibilité de faire un jeu de mise en situation pour mettre en avant les conséquences d'incident individuel (blessure, maladie ou problème relationnel) d'une personne sur la vie du groupe et du projet.
- Anticiper, et identifier rigoureusement les différentes procédures potentiellement déclenchables en cas d'urgence.
- Informer les autorités locales et les populations de la tenue du CSI.
- Former les animateurs/encadrants aux premiers secours.
- Prévoir les numéros utiles.

Pendant le Chantier de solidarité internationale (CSI)

■ Dès l'arrivée, mettre au point (par les responsables ou animateurs/encadrants Nord avec leurs pairs locaux) une série de procédures à déclencher en cas de besoin. Pour cela, il faut s'appuyer sur des questions telles que :

- Le lieu de séjour des jeunes est-il doté d'un hôpital, d'un dispensaire, d'un centre de santé, d'une pharmacie, etc. ? Ces lieux bénéficient-ils des services d'un infirmier permanent, d'un médecin ?
- Ces lieux sont-ils approvisionnés en produits spécifiques comme des seringues à usage unique, des aiguilles et du fil de suture, des bandes plâtrées, du sérum anti-venin, etc.
- S'il n'y a pas de structure médicale ou hospitalière dans le lieu d'accueil, où se trouve le médecin le plus proche ? A quelle distance du lieu de séjour ? Est-il joignable par téléphone ? Se déplace-t-il ?
- Où se situe l'hôpital équipé le plus proche ? A combien de kilomètres ? Par quels types de routes ?
- La communauté d'accueil est-elle équipée d'une ambulance ou d'un véhicule d'évacuation tout terrain ? Sinon, quelle procédure peut-on mettre en place en cas d'urgence ?
- Y a-t-il un point téléphone près du lieu du chantier ?
- Etc.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive. Il faut préparer ces procédures sans angoisse, et encore une fois, avec bon sens.

Si les structures sanitaires existent, il faut demander à les visiter et à rencontrer leurs responsables et voir également avec eux s'ils peuvent venir faire une information auprès des jeunes en début de chantier.

■ Dès l'arrivée, reprendre contact avec les autorités locales (police de la ville) et leur communiquer éventuellement la liste des participants et les dates de séjour.

■ Informer le consulat de France de la présence des participants français.

■ Informer sur la législation en vigueur et sensibiliser sur le respect des règles locales et les conséquences encourues en cas de violation (drogues et substances illicites, comportement dangereux, etc.).

■ Rappeler/Définir/Expliquer les règles de vie dans le cadre du CSI.

■ Parler, sensibiliser les jeunes sur les questions des relations avec les jeunes locaux. (Avant le départ mais aussi à l'arrivée).

■ Sensibiliser les jeunes sur les dangers des drogues, alcools...

■ Le cas échéant, prendre contact avec le consulat de France pour faire renvoyer en France des participants français au comportement à risque, délictueux et violant la législation locale (consommation de drogues et substances illicites, comportements dangereux).

■ En cas de soucis, par exemple un jeune qui sort trop, qui boit, s'enivre, qui prend des risques, et refuse d'entendre raison : en parler à France Volontaires pour anticiper les dangers. L'animateur de l'EV pourra s'entretenir avec le jeune pour essayer de prévenir les dangers...

Au travail

■ Habillement : veiller à ce que les participants portent des vêtements pratiques et adaptés pour le travail.

■ Le cas échéant, s'assurer de l'état des vêtements prêtés.

■ Machines et outils : bien superviser les travaux et bien informer les utilisateurs du fonctionnement des machines.

■ Port de charges : vérifier que tout le monde peut porter des charges et correctement (le dos droit).

■ Attitudes : s'assurer que les volontaires ne s'amuse pas avec les machines, et sur le chantier en général.

■ En cas de travail avec des « personnes vulnérables » (enfants, handicapés mentaux) s'assurer qu'elles sont bien surveillées.

Santé

■ Hygiène générale : être vigilant par rapport aux épidémies. Si un participant est malade, il faut réaménager les dortoirs afin de délimiter l'infection.

■ Hygiène et nourriture : lorsque la cuisine est préparée, il est important d'observer des règles d'hygiène

- Quitter les vêtements de travail pour cuisiner.
- Se laver les mains au préalable.
- Enlever montres et bagues et attacher les cheveux.
- Recouvrir les coupures et écorchures.
- Ne pas fumer et ne pas accepter d'animaux dans le coin cuisine.
- Garder des produits frais et cuisiner avec des ustensiles propres.
- Lorsqu'on prépare le repas pour le lendemain, il faut le garder bien au frais, surtout s'il fait chaud.
- Il faut s'assurer que le repas est préparé consciencieusement.
- Laver tous légumes ou fruits avant de les manger.
- Faire la vaisselle après chaque repas.
- Ne pas récupérer la nourriture tombée par terre.

■ Problèmes de santé spécifiques : s'assurer de la connaissance de toutes les maladies spécifiques des participants, ceux qui prennent des médicaments et ceux qui ont des allergies. Le cas échéant, les participants qui souffrent d'épilepsie ne doivent pas travailler dans des endroits ou près de machines à risque. Les autres participants doivent savoir comment réagir en cas d'épilepsie.

■ Prévoir des sanitaires hygiéniques.

Premiers secours

■ S'assurer qu'il y ait une trousse de secours. Elle peut être constituée de deux parties : une partie médicaments (antalgiques), et une boîte de pansements et de bandages.

■ Noter également les numéros et adresses des urgences.

■ Dans la mesure où on se trouve loin d'un centre de santé, et dans le cas de premiers secours d'urgence, il peut être capital de connaître certains réflexes avant l'arrivée des secours :

- Lorsqu'on organise les secours, il ne faut pas se mettre soi-même en danger.
- Ne pas déplacer un blessé si cela risque d'aggraver son état (fractures, foulures, muscles froissés, traumatismes...)
- Vérifier la respiration (16 à 18 respirations par minute) et le rythme cardiaque (60 à 80 battements / minute). Si la respiration artificielle est nécessaire, elle doit être pratiquée immédiatement.
- Procéder toujours avec beaucoup de précautions.
- Avant de désinfecter une blessure ou une brûlure, toujours bien se laver les mains au savon.
- Pour les premiers secours, il faut couvrir les blessures avec des vêtements imperméables, porter des gants pendant le traitement des coupures et nettoyer la blessure avec une solution de 10% de javel et 90% d'eau.

Commodité

■ Equipement électrique : bien situer les conduits électroniques et les prises ainsi que l'alimentation générale.

■ Précautions contre le feu : Il faut repérer les sorties de secours et les extincteurs. Fumer dans le bâtiment doit être limité ou interdit.

■ Véhicules : seuls de bons véhicules doivent être utilisés. Les conducteurs doivent avoir le permis, être compétents et bien assurés.

■ Le volontaire (participants) doit signer une feuille de décharge à l'association s'il souhaite s'absenter pendant le temps chantier.

■ En cas de déplacement imprévu du groupe, et sans le consentement de la structure d'accueil, prévenir le consulat de France. Il peut s'en suivre un rapatriement en France.

